



Madame Lydie POLFER  
Bourgmestre  
Hôtel de Ville  
Place Guillaume II  
L-2090 Luxembourg

Luxembourg, le 13 février 2026

**Objet : Question concernant la mise en oeuvre du *Drogendäsch 2.0***

Madame la Bourgmestre,

Le Drogendäsch 2.0 comprend environ 60 mesures interdisciplinaires qui s'inscrivent dans la stratégie nationale de lutte contre la toxicomanie et visent à améliorer la situation de la population de la ville, en particulier dans les quartiers de la Gare et de Bonnevoie. En même temps, les besoins spécifiques en matière de santé des personnes toxicomanes doivent être pris en compte.

Le 26 janvier, le Conseil communal a déjà approuvé deux conventions avec l'aide à la jeunesse et aux toxicomanes et la Croix-Rouge, qui font référence au *Drogendäsch 2.0*.

En application de l'article 9 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, je souhaite poser les questions suivantes :

- Le Conseil échevinal peut-il informer le Conseil communal de la mise en œuvre concrète des mesures du *Drogendäsch 2.0* ?
- Quelles mesures seront mises en œuvre à l'avenir ? Dans quel délai ? Avec quelles organisations partenaires ?
- Quels résultats concrets sont attendus d'ici fin 2026 ?
- Comment la population sera-t-elle informée ou impliquée ?

En vous remerciant d'avance de votre réponse, veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, l'expression de mes sentiments respectueux,

Christa Brömmel  
Conseillère communale déli gréng